

COMPTE RENDU de la REUNION du 9 décembre 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Danielle BRUVRY, Geneviève MOULINIER, Christine LEGUET, Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Jean-Luc LAMOUREUX, Dominique SAINT AVIT.

Absent excusé : Nicolas MONNEREAU.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER

La séance débute à 20 h 37 avec l'approbation du compte rendu du 26 octobre 2021.

Celui-ci est validé à l'unanimité.

En préambule à la **Délibération modificative des noms de rues n° 2021-136**, Mme le Maire remercie la commission adressage pour son travail rigoureux et rapide.

Les élus se prononcent POUR à 10 voix, pour les changements suivants :

- impasse du Chalard devient chemin du Chalard,
- impasse du Pontarit devient chemin du Pontarit,
- impasse du Port de Lamothe devient chemin du Port de Lamothe,
- rue de Pétérit en lieu et place de la rue Jean d'Arnaud.

➤ **Délibération sur le chauffage du restaurant n° 2021-137**

Il s'agit de poser un chauffage type réversible dans la salle de restaurant, pour remplacer le chauffage à bois existant.

Plusieurs devis sont présentés, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise AGEF pour un montant de 3 782 € HT soit 4 469,40 € TTC.

Cette facture sera présentée au FDAEC et fera l'objet d'une remise de TVA.

➤ **Délibération cumulus du stade n°2021-138**

Des devis ont été présentés aux élus, le devis de l'entreprise AGEF a été retenu à l'unanimité pour un montant de 2 364,45 € HT soit 2 837,34 € TTC.

➤ **Délibération achat des arbres n° 2021-139**

Il faut remplacer des arbres en fin de vie, planter des vivaces, et des haies pour délimiter les emplacements du camping. Un devis est retenu pour un montant de 2 208,69 € HT soit 2 435,73 €
Les élus votent à l'unanimité ce devis.

➤ **Délibération de reprise du dossier assainissement n°2021-140**

Le délai de demande de subvention au Département, concernant le projet de plan de zonage d'assainissement étant dépassé, il convient de réactualiser la délibération 2021-107 pour relancer ce

dossier auprès des financeurs. Cette délibération de principe est approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération entretien des fossés n°2021-141**

Le curage des fossés est considéré comme essentiel pour la viabilité du réseau et l'image de la Commune.

Une formation «conduite de tracto-pelle» sera proposée à l'agent technique.

Un devis de la Sarl GEVAD est proposé comme suit :

– 5 300 € HT soit 6 360 € TTC.

Après délibération, les élus se prononcent par 10 voix POUR, et chargent Mme le Maire de son application.

La séance est levée à 22 h 39.